

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**Séance ordinaire du 7 mai 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 7 mai 2019 à 19 h 30, à la salle Coopération (#102) située aux Résidences et centre communautaire des Etchemins, 201, rue Claude-Bilodeau, Lac-Etchemin.

**Sont présents :**

**Mesdames les conseillères :** Judith Leblond  
Marie-Pierre Lamontagne

**Messieurs les conseillers :** Guyda Deblois  
Patrick Lachance  
Sébastien Ouellet  
Yannick Dion

**Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.**

**Est également présent :**

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2019.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
  - 4.1 Adjudication du contrat pour la réfection d'une partie de la toiture du bâtiment d'accueil du Mont-Original.
  - 4.2 Acceptation de l'offre de renouvellement pour le terme 2019-2020 du courtier Essor Assurances pour le contrat en assurance « Aérodrôme ».
  - 4.3 Acceptation de l'offre de renouvellement pour le terme 2019-2020 du courtier SAGE Assurances et rentes collectives pour le contrat en assurance « Vie/Accident des pompiers volontaires ».
  - 4.4 Adoption des politiques en matière de santé et de sécurité au travail pour la Municipalité de Lac-Etchemin - Année 2019.
  - 4.5 Adoption du Plan d'action en matière de santé et de sécurité au travail pour les travailleurs de la Municipalité de Lac-Etchemin.
  - 4.6 Autorisation de signataires - Contrat cession de parties de lots - Rang de la Grande-Rivière et la route 277.
  - 4.7 Proclamation de la "*Semaine Québécoise des personnes handicapées*" du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2019 sur le thème « Ensemble, bâtissons une société plus inclusive! ».
  - 4.8 Adoption de la "Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat".
  - 4.9 Autorisation des signataires - Entente de services aux sinistrés août 2019 à août 2022.
  - 4.10 Confirmation annuelle de dépôt de la déclaration relative aux apparentés et aux opérations interentités des membres du Conseil municipal.
  - 4.11 Adjudication du contrat et mode de financement pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un lot d'étagères pour la salle des archives de la municipalité au montant de 4 960,66 \$ à même le fonds de roulement.

- 4.12 Adjudication du contrat pour l'actualisation du système complet de sécurité (alarme vol, alarme incendie et contrôle par carte à puce) suite aux travaux de réfection et de mise aux normes de l'Édifice municipal.

**5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

- 5.1 Adjudication du contrat pour la location de machineries lourdes pour la période du 15 mai 2019 au 14 mai 2020.
- 5.2 Adjudication du contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enrobé bitumineux pour le rapiéçage de certaines rues et de certains rangs pour l'année 2019.
- 5.3 Adjudication du contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enrobé bitumineux EC-10 pour le rapiéçage manuel de certaines rues et certains rangs à Lac-Etchemin pour l'année 2019.
- 5.4 Adjudication du contrat pour le débroussaillage des emprises et/ou fossés pour la saison estivale 2019.
- 5.5 Adjudication du contrat pour le lignage des rues et des rangs de la municipalité - Année 2019.
- 5.6 Adjudication du contrat pour l'achat, le transport et l'épandage de 115 000 litres environ d'abat-poussière liquide - Année 2019.
- 5.7 Adjudication du contrat pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout - Année 2019.
- 5.8 Adjudication du contrat pour le scellement de fissures de certaines rues et de certains rangs de la municipalité - Saison 2019.
- 5.9 Délégation de compétence relative au Tri et Conditionnement (TC) des matières recyclables.
- 5.10 Adjudication du contrat pour services professionnels d'ingénierie pour l'analyse des inspections télévisées des conduites d'égout.
- 5.11 Autorisation de signature - Entente amendée de retraite progressive avec M. Bernard Gagnon.
- 5.12 Présentation du projet de règlement sur la prévention des incendies.
- 5.13 Avis de motion - Règlement sur la prévention des incendies.

**6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

- 6.1 Demande de dérogation mineure no. 2019-115 - M. Marcel Letellier et Mme Thérèse Montminy - 107, chemin des Avalanches, lot numéro 4 341 631, zone 74-REC, à Lac-Etchemin.
- 6.2 Demande de démolition de l'immeuble sis au 532, route du Sanctuaire, zone 11-H.
- 6.3 Adoption du règlement numéro 191-2019 relatif au lavage et à l'inspection des embarcations afin d'assurer la protection et la conservation du lac Etchemin.
- 6.4 Tarification pour les vignettes en vertu du règlement sur le lavage des bateaux et à l'inspection des embarcations afin d'assurer la protection et la conservation du lac Etchemin de la Municipalité de Lac-Etchemin.

**7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

- 7.1 Confirmation et acceptation - Embauche des étudiants pour le camp de jour - Saison 2019.
- 7.2 Adjudication du contrat pour l'entretien des plates-bandes situées à "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" et "le Parc du sentier" pour la saison estivale 2019.
- 7.3 Acceptation du montage financier dans le cadre du programme d'aide financière - Promotion touristique 2019.
- 7.4 Proclamation de la "*Semaine québécoise des familles*" du 13 au 19 mai 2019 et de la "*Journée internationale des familles*" le 15 mai 2019.

**8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Motion de félicitations - Mme Marie-Michèle Gagnon.

**9.** Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

**10.** Lecture de la correspondance.

**11.** Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

- a) Participation au 27<sup>e</sup> tournoi de golf annuel de la Fondation du Sanatorium (vendredi 7 juin 2019 au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin).
- b)

11.2

**12.** Période d'intervention des membres du conseil.

**13.** Période de questions des citoyens.

**14.** Levée de la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

*«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance».*

086-05-2019

2.

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

087-05-2019

3.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2019**

---

Considérant que copie du procès-verbal de la séance du 2 avril 2019 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019, tel que rédigé par l'assistant greffier et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

088-05-2019  
4.1

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA TOITURE DU BÂTIMENT D'ACCUEIL DU MONT-ORIGNAL**

---

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres par invitation, auprès de huit (8) soumissionnaires pour la réfection d'une partie de la toiture du bâtiment du Mont-Orignal;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 23 avril 2019;

Considérant que trois (3) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des loisirs, culture et vie communautaire a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (TAXES INCLUSES)</b>
Construction Fillion Fortier inc. Lac-Etchemin	9 772, 88 \$
Charles Pouliot Construction inc. Lac-Etchemin	11 991,89 \$
9076-0372 Québec inc. (Constructions Marc Rancourt) Lac-Etchemin	16 039,01 \$

Considérant que la firme "Construction Fillion Fortier inc." a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présenté;

Considérant que le directeur des loisirs, culture et vie communautaire recommande l'adjudication, pour la réalisation des travaux, à la firme "Construction Fillion Fortier inc.";

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET  
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal octroie à la firme "Construction Fillion Fortier inc.", la réfection d'une partie de la toiture du bâtiment d'accueil du Mont-Orignal, conformément aux spécifications décrites au devis et au bordereau de soumission, au montant de 9 772,88 \$, taxes incluses.

***Adoptée à l'unanimité.***

089-05-2019  
4.2

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RENOUVELLEMENT POUR LE TERME 2019-2020 DU COURTIER ESSOR ASSURANCES POUR LE CONTRAT EN ASSURANCE « AÉRODROME »**

---

Considérant la proposition d'offre de renouvellement reçue le 30 avril 2019 du courtier Maurice Duval d'ESSOR Assurances pour l'assurance Aéroport (Global Aerospace - Police 21500548-QC-18);

Considérant qu'après étude de l'offre de renouvellement, celle-ci est jugée très avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET  
RÉSOLU :**

D'accepter l'offre de renouvellement annexé à la présente pour en faire partie intégrante, déposée par ESSOR Assurances, ceci pour une période d'un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 au montant de 2 530 \$ plus les taxes et honoraires applicables.

***Adoptée à l'unanimité.***

090-05-2019  
4.3

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RENOUVELLEMENT POUR LE TERME 2019-2020 DU COURTIER SAGE ASSURANCES ET RENTES COLLECTIVES POUR LE CONTRAT EN ASSURANCE "VIE/ACCIDENTS DES POMPIERS VOLONTAIRES"**

---

Considérant la proposition d'offre de renouvellement reçue le 30 avril 2019 du courtier Sage Assurances et rentes collectives pour l'assurance Vie/Accident des pompiers volontaires (SSQ Société d'assurance inc. - Police 1J610);

Considérant qu'après étude de l'offre de renouvellement, celle-ci est jugée très avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :**

D'accepter l'offre de renouvellement annexé à la présente pour en faire partie intégrante, déposée par Sage Assurances et rentes collectives, ceci pour une période d'un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 au montant de 2 434 \$ plus les taxes et honoraires applicables.

***Adoptée à l'unanimité.***

091-05-2019  
4.4

**ADOPTION DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - ANNÉE 2019**

---

Considérant que la Loi sur les normes du travail ainsi que la "Mutuelle - Morneau Shepell" incitent les employeurs à adopter des politiques ayant pour but d'appuyer le comité de santé et de sécurité paritaire;

Considérant que les présentes politiques font l'objet d'une étude par le comité paritaire composé d'employés cadres et d'employés syndiqués;

Considérant que la municipalité entend fournir à ses employés un milieu de travail sécuritaire;

Considérant qu'un plan de diffusion auprès des employés est en vigueur;

Considérant que ledit comité est en accord avec le contenu des présentes politiques;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme, par la présente, l'adoption des politiques en matière de sécurité proposées par le comité de santé et de sécurité paritaire qui feront partie intégrante de la présente résolution :

- Politique comité de santé et de sécurité;
- Politique d'assignation temporaire;
- Politique de déclaration d'accident;
- Politique de santé et sécurité au travail - SST;
- Politique du programme des mesures d'urgence;
- Politique pour les équipements de protection individuelle;
- Politique en matière de prévention;
- Politique - harcèlement psychologique et sexuel et le procédurier;
- Politique de mesures d'accompagnement au suivi des règles en matière de santé et de sécurité au travail.

***Adoptée à l'unanimité.***

092-05-2019  
4.5

## **ADOPTION DU PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR LES TRAVAILLEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

Considérant que le comité de santé et de sécurité paritaire a déposé les résultats de son plan d'action pour l'année 2018;

Considérant que le comité de santé et de sécurité paritaire a déposé son plan d'action pour l'année 2019;

Considérant que les actions s'inscrivent dans la démarche proposée par la "Mutuelle - Morneau Shepell";

Considérant que la municipalité entend fournir à ses employés un milieu de travail sécuritaire;

### **IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme, par la présente, l'adoption du Plan d'action 2019 en Santé et sécurité au travail préparé par les membres du comité de santé et sécurité paritaire et entérine les réalisations du plan d'action de 2018.

***Adoptée à l'unanimité.***

093-05-2019  
4.6

## **AUTORISATION DE SIGNATAIRES - CONTRAT CESSION DE PARTIES DE LOTS - RANG DE LA GRANDE-RIVIÈRE ET LA ROUTE 277**

---

Considérant que les opérations de rénovation cadastrale ont permis de constater que certaines portions de chemins ne sont plus utilisées en tant que voies de circulation;

Considérant qu'il n'y a pas de documents ni de règlements de fermeture et d'abolition de ces parties de chemins retracés dans les archives de la municipalité;

Considérant que la Municipalité ne possède aucun intérêt à conserver ces assiettes de terrains;

Considérant que la fermeture et l'abolition de ces portions de chemins ne causent aucun préjudice à qui que ce soit;

### **IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin ferme et abolisse les portions de routes et chemins montrés sur les plans préparés par M. Jean Venables arpenteur-géomètre, le 18 avril 2019, sous les numéros 854, 855, 856, 857,858, 859 et 860, de ses minutes et dont la description technique a également été préparée par ledit arpenteur sous le numéro 853 de ses minutes, en incluant les lots connus sous les numéros 4 342 134, 4 342 146 et 4 342 128;

DE céder les parcelles ci-dessus aux propriétaires d'emplacements contigus auxdites parcelles et ce, à titre gratuit;

QUE les frais de l'arpenteur et du notaire seront facturés directement aux propriétaires d'emplacements contigus auxdites parcelles;

DE mandater M<sup>e</sup> Sabrina Lamontagne, notaire, pour la préparation des actes de cession requis aux fins ci-dessus;

D'autoriser MM. Camil Turmel, maire, et Laurent Rheault, directeur-général/secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin tous les documents relatifs à cette transaction dont les plans d'arpentage, demande d'autorisation et actes de cession.

***Adoptée à l'unanimité.***

094-05-2019  
4.7

**PROCLAMATION DE LA "SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES" DU 1<sup>ER</sup> AU 7 JUIN 2019 SUR LE THÈME « ENSEMBLE, BÂTISSONS UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE! »**

---

Considérant que du 1<sup>er</sup> au 7 juin, c'est la Semaine québécoise des personnes handicapées;

Considérant que pour tous les citoyens, c'est l'occasion de se demander ce que l'on fait pour accroître la participation sociale des personnes handicapées et de partager nos idées à ce sujet et nos bonnes pratiques;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

De proclamer la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2019, "Semaine québécoise des personnes handicapées" sous le thème "Ensemble, bâtissons une société plus inclusive".

**Adoptée à l'unanimité.**

095-05-2019  
4.8

**ADOPTION DE LA « PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT »**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption de la "Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

**Adoptée à l'unanimité.**

096-05-2019  
4.9

**AUTORISATION DES SIGNATAIRES - ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AOÛT 2019 À AOÛT 2022**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin autorise le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, un protocole d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge Canadienne, division du Québec pour la période d'août 2019 à août 2022 (3 ans), le tout en conformité avec le projet de protocole d'entente déposé au préalable auprès de l'ensemble des membres du conseil et daté du 30 avril 2019.

**Adoptée à l'unanimité.**

097-05-2019  
4.10

**CONFIRMATION ANNUELLE DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION RELATIVE AUX APPARENTÉS ET AUX OPÉRATIONS INTERENTITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :**

DE confirmer, en date du 7 mai 2019, le dépôt auprès du directeur général/secrétaire-trésorier des formulaires de déclaration relative aux apparentés et aux opérations interentités des membres du Conseil municipal, en l'occurrence ceux du maire Camil Turmel, des conseillères Judith Leblond et Marie-Pierre Lamontagne et des conseillers Patrick Lachance, Guyda Deblois, Sébastien Ouellet et Yannick Dion.

**Adoptée à l'unanimité.**

098-05-2019  
4.11

**ADJUDICATION DU CONTRAT ET MODE DE FINANCEMENT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'UN LOT D'ÉTAGÈRES**



**POUR LA SALLE DES ARCHIVES DE LA MUNICIPALITÉ AU MONTANT DE 4 960,66 \$ À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT**

---

Considérant que la municipalité réalise d'importants travaux de réfection et de mise aux normes de l'Édifice municipal et que la salle des archives sera complètement réaménagée dans les nouveaux locaux;

Considérant qu'une demande de soumission a été effectuée par le directeur général auprès de RaySource, firme spécialisée en rangement et aménagement d'espace;

Considérant que la soumission déposée s'élève à 5 432,57 \$ taxes incluses pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un lot d'étagères (8 unités de rangement) et que le directeur général recommande cet achat;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité octroie le contrat à RaySource au montant total de 5 432,57 \$ taxes incluses pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un lot d'étagères pour la salle des archives de la municipalité;

QUE la municipalité emprunte un montant net de 4 960,66 \$ à son fonds de roulement pour le financement de la fourniture, la livraison et l'installation d'un lot d'étagères pour la salle des archives de la municipalité sur une période de trois (3) ans;

QUE ledit montant emprunté au fonds de roulement de la municipalité soit remboursé le 1<sup>er</sup> mai de chaque année à compter de 2020 jusqu'à 2022 inclusivement à raison de 1 653,55 \$ par année et de 1 653,56 \$ pour l'année 2022.

***Adoptée à l'unanimité.***

099-05-2019  
4.12

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACTUALISATION DU SYSTÈME COMPLET DE SÉCURITÉ (ALARME VOL, ALARME INCENDIE ET CONTRÔLE PAR CARTE À PUCE) SUITE AUX TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

Considérant que la municipalité réalise d'importants travaux de réfection et de mise aux normes de l'Édifice municipal prévus au règlement numéro 179-2018;

Considérant que le règlement d'emprunt numéro 179-2018 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

Considérant qu'une demande de soumission a été effectuée par le directeur général auprès d'Alarme Pro-Tech pour l'actualisation du système complet de sécurité incendie (alarme vol, alarme incendie et contrôle par carte à puce) comprenant l'installation et la mise en marche du système actualisé, le démantèlement du système actuel, le système temporaire et la liaison temporaire nécessaire suite aux travaux de réfection et de mise aux normes de l'Édifice municipal;

Considérant que la soumission déposée s'élève à 17 688,56 \$ taxes incluses pour l'actualisation du système complet de sécurité et que le directeur général recommande cet achat;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité octroie le contrat à Alarme Pro-Tech au montant total de 17 688,56 \$ taxes incluses pour l'actualisation du système complet de sécurité incendie (alarme vol, alarme incendie et contrôle par carte à puce) comprenant l'installation et la mise en marche du système actualisé, le démantèlement du système actuel, le système temporaire et la liaison temporaire nécessaire suite aux travaux de réfection et de mise aux normes de l'Édifice municipal.

***Adoptée à l'unanimité.***



5.

**DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**100-05-2019  
5.1**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA LOCATION DE MACHINERIES  
LOURDES POUR LA PÉRIODE DU 15 MAI 2019 AU 14 MAI 2020**

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de trois (3) soumissionnaires pour la location de machineries lourdes pour la période du 15 mai 2019 au 14 mai 2020;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 24 avril 2019;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que les prix de location de machineries lourdes varient d'un entrepreneur à l'autre et d'une saison à l'autre et considérant que chacun des entrepreneurs offre, pour certaines machineries ou certaines machineries munies d'équipements spécialisés, des prix qui varient;

Considérant que, suite aux offres déposées le directeur des Services public Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Type mach.	Marque	Modèle	Année	Code MTQ	Équipements disponibles								Période disp.	Tarif horaire (avant les taxes)	
					Attache rapide	Brise roches	Godet à fosse	Godet convent.	Lame avant	Limiteur de portée	Pouce hydraul.	Défonceuse		Carrière Etchemin inc.	Excavation Lafontaine & Fils inc.
Pelle	Caterpillar	303.5E2CR	2015	1302	X		X	X	X		X		12 mois		85.00 \$
					X	X	X	X	X		X		12 mois		130.00 \$
	Komatsu	PC-35MR-2	2008		X	X	X	X	X	X	X		15-mai	75.00 \$	
Pelle	Komatsu	PC-78US-10	2017	1304	X		X	X	X		X		15-mai	85.00 \$	
Pelle	Doosan	DX-140LC-3	2016	1308	X	X	X	X	X	X	X	X	Été	84.00 \$	
					X		X	X	X	X			Hiver	101.00 \$	
	DX-140LCR-3	2014	X			X	X	X	X	X		Été		95.00 \$	
			X			X	X	X	X	X		Hiver		115.00 \$	
Pelle	Doosan	DX-180LC-5	2016	1310	X		X	X		X		Été		110.00 \$	
					X		X	X		X		Hiver		125.00 \$	
Pelle	Komatsu	PC-200LC-8	2007	1313	X	X	X	X		X	X	X	Été	94.00 \$	
					X		X	X		X	X		Hiver	110.00 \$	
	Caterpillar	320CL	2002		X		X	X		X		X	Été		105.00 \$
					X		X	X		X		Hiver		135.00 \$	
Pelle	Kobelco	SK-290LC	2005	1315	X		X	X		X		Été		125.00 \$	
					X		X	X		X		Hiver		145.00 \$	
Pelle	Komatsu	PC-300LC-7	2007	1320	X		X	X			X	X	Été	115.00 \$	
					X		X	X		X	X	X	Hiver	140.00 \$	
	Komatsu	PC-300LC-7	2007		X		X	X		X	X	X	Été	110.00 \$	
			X			X	X		X	X	X	Hiver	140.00 \$		
	Komatsu	PC-300LC-7	2006		X		X	X		X	X	X	Été	120.00 \$	
			X			X	X		X	X	X	Hiver	150.00 \$		
Pelle	Komatsu	360	2016	1324	X	X	X	X		X	X	15-mai	165.00 \$		
Tracteur	John Deere	550HLGP	2000	0456								6 mois		105.00 \$	
Camion 10 roues 3 essieux	Volvo	VHD	2004									15-mai	82.43 \$		
	Volvo	VHD	2003									15-mai	82.43 \$		
	Sterling	LT9513	2002									12 mois		82.43 \$	
	Sterling	LT9513	1999									12 mois		82.43 \$	
Camion 12 roues 4 essieux	Freightliner	1145D	2019									12 mois	101.98 \$		
	Freightliner	1145D	2018									12 mois	101.98 \$		
Tracteur 3 essieux combiné avec semi-remorque 2 essieux	Kenworth	T-800	2013									12 mois		111.25 \$	
	Freightliner	FL120 Classic	2000									12 mois		111.25 \$	
Camion fardier	Freightliner	FL120 Classic	2000									12 mois		130.00 \$	
	Kenworth	Con	1995									15-mai	125.00 \$		
Chargeur sur roues	John Deere	644	1989	0720								15-mai	110.00 \$		
Chargeur sur roues	Kawasaki	67Z7	2016	0725								12 mois		120.00 \$	
	Komatsu	WA 250 PZ-6	2008										12 mois		120.00 \$
Niveleuse	Champion	740	1991	0275								6 mois		115.00 \$	
Rouleau	Superpac	540	2002	2065								6 mois		90.00 \$	

Considérant, qu'il est de l'intérêt de la municipalité de toujours prendre le prix le plus bas pour la location de chacune des machineries disponibles qu'elle aura besoin;

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande au conseil d'octroyer le contrat aux deux (2) soumissionnaires et ce dans le meilleur intérêt de la municipalité soit en prenant le plus bas soumissionnaire en fonction des besoins;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal accepte les deux (2) offres reçues (taux horaire), selon la disponibilité des machineries et/ou équipements requis et au meilleur prix des deux (2) soumissionnaires au moment de la réalisation des travaux à effectuer, le tout tel qu'il apparaît au tableau préparé ci-haut.

***Adoptée à l'unanimité.***

101-05-2019  
5.2

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'ENROBÉ BITUMINEUX POUR LE RAPIÉÇAGE DE CERTAINES RUES ET DE CERTAINS RANGS POUR L'ANNÉE 2019**

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres de soumissions publiques pour la fourniture de +/- 5 320 tonnes d'enrobé bitumineux pour le pavage et le rapiéçage mécanisé de certaines rues et certains rangs de la municipalité pour l'année 2019;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 24 avril 2019;

Considérant que trois (3) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

**Fourniture, livraison et installation d'enrobé bitumineux pour le rapiéçage mécanique de certaines rues et certains rangs (+/- 1 530 tonnes EC-10, +/- 370 tonnes ESG-14 et +/- 950 mètres<sup>2</sup> pulvérisation de la couche de pavage existante et d'une couche de structure sur une profondeur de 150 mm à 200 mm totale)**

Compagnie	Quantité - tonne métrique		Prix (taxes incluses et redevances)	Prix total (taxes incluses)
Construction Abénakis inc. Saint-Georges	+/- 1 530	EC-10 :	121,77 \$/tonne	<b>186 308,10 \$</b>
	+/- 370	ESG-14 :	140,58 \$/tonne	<b>52 014,60 \$</b>
	+/- 950 mètres <sup>2</sup>	Pulvérisation de la couche de pavage existante et d'une couche de structure sur une profondeur de 150 mm à 200 mm totale :	4,44 \$/m <sup>2</sup>	<b>4 218,00 \$</b>
Pavage Sartigan Itée St-Georges	+/- 1 530	EC-10 :	135,76 \$/tonne	<b>207 712,80 \$</b>
	+/- 370	ESG-14 :	149,33 \$/tonne	<b>55 252,10 \$</b>
	+/- 950 mètres <sup>2</sup>	Pulvérisation de la couche de pavage existante et d'une couche de structure sur une profondeur de 150 mm à 200 mm totale :	4,86 \$/m <sup>2</sup>	<b>4 617,00 \$</b>
Construction B.M.L. - Division de Sintra inc. Lévis	+/- 1 530	EC-10 :	148,86 \$/tonne	<b>227 752,95 \$</b>
	+/- 370	ESG-14 :	155,38 \$/tonne	<b>57 489,57 \$</b>
	+/- 950 mètres <sup>2</sup>	Pulvérisation de la couche de pavage existante et d'une couche de structure sur une profondeur de 150 mm à 200 mm totale :	3,35 \$/m <sup>2</sup>	<b>3 178,49 \$</b>

**Projets conditionnels à l'obtention d'une aide financière et du règlement d'emprunt (route du Sanctuaire, 14<sup>e</sup> Rang et rang du Mont-Original) (+/- 1 320 tonnes EC-10 et 2 100 tonnes ESG-10)**

<b>Compagnie</b>	<b>Quantité - tonne métrique</b>		<b>Prix (taxes incluses et redevances)</b>	<b>Prix total (taxes incluses)</b>
Construction Abénakis inc. Saint-Georges	+/- 1 320	EC-10 :	111,24 \$/tonne	<b>146 836,80 \$</b>
	+/- 2 100	ESG-10 :	111,24 \$/tonne	<b>233 604,00 \$</b>
Pavage Sartigan Itée St-Georges	+/- 1 320	EC-10 :	130,83 \$/tonne	<b>172 695,60 \$</b>
	+/- 2 100	ESG-10 :	124,01 \$/tonne	<b>260 421,00 \$</b>
Construction B.M.L. - Division de Sintra inc. Lévis	+/- 1 320	EC-10 :	127,74 \$/tonne	<b>168 613,14 \$</b>
	+/- 2 100	ESG-10 :	121,53 \$/tonne	<b>256 055,07 \$</b>

Considérant que la firme " Construction Abénakis inc." a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présenté;

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication, pour la réalisation des travaux, à la firme "Construction Abénakis inc.";

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET  
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal octroie à la firme "Construction Abénakis inc.", pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour le pavage de certaines rues et de certains rangs de la municipalité pour l'année 2019, conformément aux spécifications décrites au devis et au bordereau de soumission, au prix de 121,77 \$/tonne - EC-10 (PG 58S-28), au prix de 140,58 \$/tonne - ESG-14 (PG 58H-34) et pour la pulvérisation de la couche de pavage existante et d'une couche de structure sur une profondeur de 150 mm à 200 mm totale au prix de 4,44 \$m<sup>2</sup> pour un total de 242 540,70 \$, taxes incluses et redevance des carrières et sablières incluant la clause d'ajustement du prix du bitume;

QUE le Conseil municipal octroie à la firme "Construction Abénakis inc." pour la fourniture, livraison et l'installation d'enrobé bitumineux pour le pavage de certaines rues et de certains rang de la municipalité pour les projets conditionnels à l'obtention d'une aide financière et du règlement d'emprunt (route du Sanctuaire, 14<sup>e</sup> Rang et rang du Mont-Original), au prix de 111,24 \$/tonne - EC-10 (PG 58S-28) et au prix de 111,24 \$/tonne - ESG 10 (PG-58H-34) pour un total de 380 440,80 \$, taxes incluses et redevance des carrières et sablières incluant la clause d'ajustement du prix du bitume.

***Adoptée à l'unanimité.***

102-05-2019  
5.3

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET  
L'INSTALLATION D'ENROBÉ BITUMINEUX EC-10 POUR LE RAPIÉÇAGE  
MANUEL DE CERTAINES RUES ET CERTAINS RANGS À LAC-ETCHEMIN  
POUR L'ANNÉE 2019**

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de cinq (5) soumissionnaires pour la fourniture, la livraison et l'installation de +/- 70 tonnes d'enrobé bitumineux EC-10 pour le rapiéçage manuel de certaines rues et certains rangs de la municipalité pour l'année 2019;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 24 avril 2019;

Considérant que quatre (4) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Compagnie		Prix (taxes incluses et redevances)
Asphalte Nicolas Lachance inc. Vallée Jonction	EC-10 : avec bitume PG-58S-28	270,00 \$/tonne
Les Pavages de Beauce ltée Beauceville	EC-10 : avec bitume PG-58S-28	314,98 \$/tonne
Pavage Gilles Audet inc. Lévis	EC-10 : avec bitume PG-58S-28	357,10 \$/tonne
Pavage Beauce-Amiante Saint-Georges	EC-10 : avec bitume PG-58S-28	367,52 \$/tonne

Considérant que la firme "Asphalte Nicolas Lachance inc." a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présentés;

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication pour la fourniture la livraison et l'installation de +/- 70 tonnes d'enrobé bitumineux EC-10 pour le rapiéçage manuel de certaines rues et certains rangs de la municipalité pour l'année 2019 à "Asphalte Nicolas Lachance inc.";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal octroie à la firme "Asphalte Nicolas Lachance inc.", la fourniture, la livraison et l'installation de +/- 70 tonnes d'enrobé bitumineux EC-10 avec bitume PG 58S-28 pour le pavage et le rapiéçage manuel de certaines rues et certains rangs de la municipalité pour l'année 2019, conformément aux spécifications décrites au devis et au bordereau de soumission, au prix de 270,00 \$/tonne, taxes incluses et redevance des carrières et sablières incluant la clause d'ajustement du prix du bitume.

***Adoptée à l'unanimité.***

103-05-2019  
5.4

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE DÉBROUSSAILLAGE DES EMPRISES ET/OU FOSSÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2019**

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de trois (3) soumissionnaires pour le débroussaillage des emprises et/ou fossés pour la saison estivale 2019 de la municipalité;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 23 avril 2019;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite à l'offre déposée, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

9114-3917 Québec inc. (Débroussaillage Adam Vachon)			
Type d'équipement :	Tarif horaire	Quantité approximative (heures)	Total

Débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds :	76,00 \$	65	4 940,00 \$
Débroussailleuse avec baume de 27 pieds :	86,00 \$	50	4 300,00 \$
Débroussailleuse avec baume de 30 pieds :	86,00 \$	50	4 300,00 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>			13 540,00 \$
<b>TPS :</b>			677,00 \$
<b>TVQ :</b>			1 350,62 \$
<b>TOTAL :</b>			15 567,62 \$

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication de ce contrat à taux horaire pour la réalisation des travaux à l'entreprise 9114-3917 Québec inc. soit "Débroussaillage Adam Vachon";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal octroie à l'entreprise 9114-3917 Québec inc. soit "Débroussaillage Adam Vachon" le contrat de débroussaillage des emprises et/ou fossés pour la saison estivale 2019 conformément aux prix et conditions inclus au devis accompagnant la soumission.

***Adoptée à l'unanimité.***

104-05-2019  
5.5

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE LIGNAGE DES RUES ET DES RANGS DE LA MUNICIPALITÉ - ANNÉE 2019**

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de cinq (5) soumissionnaires pour le lignage des rues et des rangs de la municipalité pour l'année 2019;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 2 mai 2019;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, la directrice des services administratifs a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Description	Longueur /quantité approx.	Durand Marquage et associés inc.		Entreprises Gonet B.G. inc.	
		Prix /m linéaire ou unitaire	Total	Prix /m linéaire ou unitaire	Total
Lignes blanches continues (mètre) :	77 120	0.210 \$	16 195.20 \$	0.25 \$	19 280.00 \$
Lignes jaunes continues doubles (mètre) :	3 080	0.380 \$	1 170.40 \$	0.50 \$	1 540.00 \$
Lignes jaunes continues simples (mètre) :	36 645	0.210 \$	7 695.45 \$	0.25 \$	9 161.25 \$
Lignes d'arrêts :	19	20.00 \$	380.00 \$	20.00 \$	380.00 \$
Traverses piétonnières blanches :	5	90.00 \$	450.00 \$	45.00 \$	225.00 \$

Traverses piétonnières jaunes :	2	90.00 \$	180.00 \$	45.00 \$	90.00 \$
Logos bicyclettes :	5	25.00 \$	125.00 \$	15.00 \$	75.00 \$
Logos de macles :	5	20.00 \$	100.00 \$	15.00 \$	75.00 \$
Logos de piétons :	5	22.00 \$	110.00 \$	15.00 \$	75.00 \$
Flèches simples :	4	22.00 \$	88.00 \$	20.00 \$	80.00 \$
Logos défense de stationner :	1	25.00 \$	25.00 \$	10.00 \$	10.00 \$
Hachures blanches largeur 120 mm (mètre) :	27	1.75 \$	47.25 \$	1.00 \$	27.00 \$
Lignes blanches continues largeur 400 mm chaque côté des blocs pour traverses (mètre) :	66	3.75 \$	247.50 \$	4.00 \$	264.00 \$
Lignes blanches de stationnement largeur 120 mm (mètre) :	130	1.15 \$	149.50 \$	1.60 \$	208.00 \$
SOUS-TOTAL :			26 963.30 \$		31 490.25 \$
T.P.S. :			1 348.17 \$		1 574.51 \$
T.V.Q. :			2 689.60 \$		3 141.15 \$
TOTAL :			31 001.07 \$		36 205.91 \$

Considérant que le recommande l'adjudication du contrat de lignage des rues de la municipalité à la firme "Durand Marquage inc.";

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal octroie à la firme "Durand Marquage inc." le contrat pour la réalisation du lignage des rues et des rangs de la municipalité pour l'année 2019 conformément aux prix et conditions inclus au devis accompagnant la soumission

QUE le tableau des résultats d'ouverture des soumissions de lignage de rues et des rangs pour l'année 2019 est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

***Adoptée à l'unanimité.***

105-05-2019  
5.6

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT, LE TRANSPORT ET L'ÉPANDAGE DE 115 000 LITRES ENVIRON D'ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE - ANNÉE 2019**

Considérant l'appel d'offres demandé, par invitation, auprès de quatre (4) firmes spécialisées pour la fourniture, le transport et l'épandage de 115 000 litres environ d'abat-poussière liquide tel que demandé au document d'appel d'offres;

Considérant que trois (3) firmes spécialisées dans ce domaine ont déposé une offre conforme au devis et que les prix sont calculés en litre;

Compagnie	Prix (taxes incluses)
Transport Adrien Roy & Filles inc. Saint-Martin (Beauce)	0,40 \$/litre
Les Entreprises Bourget inc. Saint-Paul-de-Joliette	0,4505 \$/litre
Multi Routes inc. Montréal	0,47 \$/litre

Considérant que la directrice des services administratifs recommande l'adjudication du contrat à la firme "Transport Adrien Roy et Filles inc.";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal octroie, à la firme "Transport Adrien Roy et Filles inc.", le contrat pour la fourniture, le transport et l'épandage de 115 000 litres environ d'abat-poussière liquide de type chlorure de calcium 35%, conformément au bordereau de soumission déposé.

***Adoptée à l'unanimité.***

106-05-2019  
5.7

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE NETTOYAGE ET L'INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'ÉGOUT - ANNÉE 2019**

---

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de quatre (4) soumissionnaires pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout pour l'année 2019;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 24 avril 2019;

Considérant que quatre (4) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

COMPAGNIE	MONTANT (TAXES INCLUSES)
Can-Explore Québec	41 046,08 \$
Veolia ES Canada Services Industriels inc. Lévis	41 804,91 \$
Inspecvision 3D inc. Sainte-Marie	53 256,42 \$
Laboratoire de Canalisations Souterraines (LCS) inc. Québec	58 292,33 \$

Considérant que, pour une quantité de +/- 6 000 mètres de conduites à inspecter, l'entreprise "Can-Explore" est le soumissionnaire conforme et le plus bas, soit à 3,70 \$/m pour le nettoyage et 2,25 \$/m pour l'inspection caméra (plus les taxes applicables), pour un prix total de 41 046,08 \$ taxes incluses;

Considérant que ce montant sera financé par le programme de la TECQ 2019-2023;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confie à la "Can-Explore" la fourniture de services professionnels pour les travaux de nettoyage et d'inspection caméra des conduites d'égout au coût de 3,70 \$ / m pour le nettoyage et de 2,25 \$/m, (taxes non incluses), pour un montant de 41 046,08 \$ (taxes incluses). Les travaux devront être réalisés au plus tard le vendredi 14 juin 2019 et le rapport final, incluant les vidéos et la base de données devront nous être fournis au plus tard le jeudi 20 juin 2019.

***Adoptée à l'unanimité.***



107-05-2019  
5.8

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE SCHELLEMENT DE FISSURES DE CERTAINES RUES ET DE CERTAINS RANGS DE LA MUNICIPALITÉ - SAISON 2019**

---

Considérant que la municipalité a procédé par voie d'invitation auprès de cinq (5) fournisseurs de la région concernant le contrat pour le scellement de fissures de certaines rues et de certains rangs de la municipalité - saison 2019 pour un montant total de 19 085,85 \$ avec les taxes applicables;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 2 mai 2019;

Considérant que trois (3) offres ont été reçues et deux (2) d'entre elles ont été jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

<b>Compagnie</b>	<b>Quantité de scellement effectuée selon le montant demandé</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Scellements J.F. inc. Québec	12 900 mètres linéaires	1,48 \$/mètre linéaire
Les Pavages de Beauce ltée Beauceville	5 630 mètres linéaires	3,39 \$/mètre linéaire

Considérant que la firme "Scellements J.F. inc." a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présenté;

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication, à la firme "Scellements J.F. inc.";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal octroie à la firme "Scellements J.F. inc." le contrat pour le scellement de fissures de certaines rues et de certains rangs de la municipalité - saison 2019 au prix de 1,48 \$/mètre linéaire taxes incluses, conformément aux spécifications décrites au bordereau de soumission;

QUE le tableau des résultats d'ouverture des soumissions de lignage de rues et des rangs pour l'année 2019 est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

***Adoptée à l'unanimité.***

108-05-2019  
5.9

**DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE RELATIVE AU TRI ET CONDITIONNEMENT (TC) DES MATIÈRES RECYCLABLES**

---

Considérant la modification apportée par Recyc-Québec, au Portail GMR pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019;

Considérant que suite à la modification apportée au Portail GMR, chacune des municipalités membres de la Régie doit adopter une résolution mentionnant qu'elle délègue sa compétence pour le Tri et Conditionnement (TC);

Considérant que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins a toujours effectué cette transmission de données à Recyc-Québec au Portail GMR puisque c'est la Régie qui a conclu l'entente relative au Tri et Conditionnement (TC) avec Récupération Frontenac;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET  
RÉSOLU :**

QUE dans le cadre de la modification au Portail GMR de Recyc-Québec, le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin délègue sa compétence relative au Tri et Conditionnement (TC) à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins.

***Adoptée à l'unanimité.***

109-05-2019  
5.10

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
D'INGÉNIERIE POUR L'ANALYSE DES INSPECTIONS TÉLÉVISÉES DES  
CONDUITES D'ÉGOUT**

---

Considérant que nous procéderons à l'inspection télévisées de 6 000 mètres de conduites d'égout;

Considérant que la firme "TETRA TECH QI INC." a déposé une offre de service qui s'élève à 6 000 \$ (plus les taxes applicables) pour ces services;

Considérant que ce montant sera financé par le programme de la TECQ 2019-2023;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET  
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confie à "TETRA TECH QI INC." la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour l'analyse des inspections télévisées des conduites d'égout pour un montant forfaitaire de 6 000 \$ plus les taxes applicables.

***Adoptée à l'unanimité.***

110-05-2019  
5.11

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AMENDÉE DE RETRAITE  
PROGRESSIVE AVEC M. BERNARD GAGNON**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE  
LAMONTAGNE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin paraphe l'entente amendée de retraite progressive à intervenir avec l'employé M. Bernard Gagnon;

QUE le maire, M. Camil Turmel et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault soient autorisés à signer l'entente à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

5.12

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 192-2019 SUR LA  
PRÉVENTION DES INCENDIES**

---

Il est, par la présente, déposé par M. le conseiller Yannick Dion, le projet du règlement numéro 192-2019 sur la prévention des incendies qui sera adopté à une séance subséquente.

5.13

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

---

**AVIS DE MOTION**

Je soussigné, Guyda Deblois, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement sur la prévention des incendies.

---

Guyda Deblois, conseiller

6. **DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**

111-05-2019  
6.1

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2019-115 - M. MARCEL LETELLIER ET MME THÉRÈSE MONTMINY - 107, CHEMIN DES AVALANCHES, LOT NUMÉRO 4 341 631, ZONE 74-REC, À LAC-ETCHEMIN**

---

Considérant que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 3.1 (Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 3.2 (Conditions) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent la dérogation comme étant mineure, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 18 mars 2018;

Considérant que la demande de dérogation a pour effet de permettre l'implantation d'un abri d'auto/garage dans la cour avant et dépassant la façade de 6,7 mètres, lorsque la norme prévoit 3,0 mètres, à l'article 7.2.2.1 du règlement de zonage 62-2006;

Considérant que le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété et des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que la demande de dérogation a pour effet de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale dans la cour avant et dont la façade empiètera de 0,31 mètre (ajout d'un portique avant et avancement des colonnes décoratives inclus) soit une marge de 5,69 mètres, lorsque la norme prévoit 6,0 mètres, à l'article 6.2.1 du règlement de zonage 62-2006;

Considérant que le droit de vue pourra être respecté;

Considérant que les autres normes en vigueur sont respectées et que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et donné une recommandation FAVORABLE à son acceptation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :**

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019-115 soit et est approuvée par le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

112-05-2019  
6.2

**DEMANDE DE DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SIS AU 532, ROUTE DU SANCTUAIRE, ZONE 11-H**

---

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de démolition d'immeuble soumise par M. Bryan Nadeau et Mme Marie-Pier Roy qui consiste à démolir le bâtiment principal sis au 532, route du Sanctuaire, localisé dans la zone 11-H;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles (réunion tenue le 25 mars 2019 informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée);

Considérant qu'un avis public a été publié le 8 avril 2019 conformément aux dispositions de l'article 4.4 du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin;

Considérant l'absence d'opposition déposé dans les délais prescrits conformément aux dispositions de l'article 4.5 dudit règlement;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du programme de réutilisation du sol déposé;

Considérant que les membres du conseil connaissent bien le bâtiment à démolir, son utilisation et l'état dans lequel il se trouve et qu'ils ne le considèrent pas comme étant un bâtiment ayant une valeur patrimoniale;

Après délibérations du Conseil municipal,

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE la demande de démolition de l'immeuble sis au 532, route du Sanctuaire, soit et est approuvée par le Conseil municipal conditionnellement :

- au respect intégral des dispositions du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin;
- au respect du plan de réutilisation du sol soit par la reconstruction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur les même fondations, et ce, conformément aux documents déposés par le demandeur en date du 1<sup>er</sup> avril 2019;
- au dépôt à la Municipalité de Lac-Etchemin d'une lettre de l'institution financière confirmant l'acceptation du prêt hypothécaire au demandeur conformément aux dispositions du paragraphe c) de l'article 4.3 du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

113-05-2019  
6.3

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 191-2019 RELATIF AU LAVAGE ET À L'INSPECTION DES EMBARCATIIONS AFIN D'ASSURER LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DU LAC ETCHEMIN**

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 191-2019 en date du 29 mars 2019;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à une séance ordinaire du conseil tenue le 2 avril 2019;

Considérant la présentation du projet de règlement lors de la séance ordinaire et déposé à la séance ordinaire du 2 avril 2019;

Considérant que les membres présents du Conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 191-2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 191-2019 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

114-05-2019  
6.4

**TARIFICATION POUR LES VIGNETTES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE LAVAGE DES BATEAUX ET À L'INSPECTION DES EMBARICATIONS AFIN D'ASSURER LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DU LAC ETCHEMIN DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :**

QUE le coût des vignettes délivrées en vertu du règlement numéro 191-2019 relatif au lavage des bateaux et à l'inspection des embarcations afin d'assurer la protection et la conservation du lac Etchemin de la Municipalité de Lac-Etchemin soit de 10 \$ par embarcation, et ce, peu importe l'embarcation (bateaux à moteur, motomarine, kayak, planche à voile, etc.) ;

QUE ladite vignette sera délivrée gratuitement à tous les gens qui présenteront leur carte de membre de l'APLE et qui en feront la demande avant le 30 juin 2019.

***Adoptée à l'unanimité.***

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

115-05-2019  
7.1

**CONFIRMATION ET ACCEPTATION - EMBAUCHE DES MONITEURS POUR LE CAMP DE JOUR - SAISON 2019**

---

**Étant donné que M. le conseiller Patrick Lachance considère qu'il a un intérêt au regard de ce point et ce, concernant des liens d'apparenté, ce dernier se retire de toutes les discussions pour le présent point et s'abstient de voter sur la présente question soumise au conseil; il quitte donc temporairement la table et la salle des délibérations.**

Considérant que le responsable de l'animation loisirs a procédé par voie de concours afin d'effectuer l'embauche des étudiants pour le camp de jour pour la prochaine saison;

Considérant qu'il y a eu plusieurs candidatures reçues au poste de moniteurs;

Considérant qu'après entrevues avec les candidats(es) afin de procéder à leur évaluation, le responsable de l'animation loisirs (accompagné de la responsable du camp de jour et de quelques moniteurs de l'an passé) recommande l'engagement des personnes retenues suite au processus de sélection;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte l'embauche des candidats (tes) sélectionnés (es) pour la saison 2019, à savoir :

Catherine Boivin, Mégan Chabot, Audrey Fortin, Félicia Lapointe, Tiffany Turgeon, Jim Lachance, Estelle Emond, Charlotte Breton, Marie-Soleil Bolduc, Mélody Labbé, Alexandra Dion et Samuel Ferland;

QUE le Conseil municipal autorise le gérant d'aréna/animation loisirs, M. José Poulin, à signer les contrats à intervenir entre les moniteurs du camp de jour - saison 2019 et la municipalité.

***Adoptée à l'unanimité.***

**M. le conseiller Patrick Lachance regagne son siège et participe de nouveau aux débats.**

116-05-2019  
7.2

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PLATES-BANDES SITUÉES À "L'ESPACE COMMÉMORATIF JOSEPH-DAMASE BÉGIN" ET "LE PARC DU SENTIER" POUR LA SAISON ESTIVALE 2019**

---

Considérant que "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" et "le Parc du Sentier" possèdent de nombreuses plates-bandes et que celles-ci demandent un entretien régulier durant la saison estivale;

Considérant que les Chevaliers de Colomb de Lac-Etchemin se sont engagés auprès du Comité historique et la Fabrique de Lac-Etchemin à réaliser deux (2) corvées annuelles (printemps et automne) pour faire une mise à niveau des plates-bandes du site de l'Espace commémoratif;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin doit faire l'entretien annuel des équipements et s'assurer de la conformité du site;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal accepte le protocole d'entente proposé pour l'entretien des plates-bandes à "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" pour la saison estivale 2019 incluant "le Parc du Sentier" et autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à signer ledit protocole à intervenir entre les Chevaliers de Colomb et la municipalité et en assurer le respect des termes et engagements par les parties.

***Adoptée à l'unanimité.***

117-05-2019  
7.3

**ACCEPTATION DU MONTAGE FINANCIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - PROMOTION TOURISTIQUE 2019**

---

Considérant que les intervenants touristiques de Lac-Etchemin ont convenu d'utiliser principalement le web comme médias pour la saison 2019;

Considérant que le directeur des loisirs, culture et vie communautaire a procédé à l'analyse des demandes soumises par les intervenants touristiques dans le cadre de l'aide financière;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 35% des investissements avant taxes et 20 % concernant les forfaits « Tuango », en guise de subvention selon le document déposé au conseil et qui fait partie intégrante de la résolution.

***Adoptée à l'unanimité.***

118-05-2019  
7.4

**PROCLAMATION DE LA "SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES" DU 13 AU 19 MAI 2019 ET DE LA "JOURNÉE INTERNATIONALE DES FAMILLES" LE 15 MAI 2019**

---

Considérant l'importance de la reconnaissance de la famille comme premier milieu de vie des personnes et de l'intergénération;

Considérant l'importance de la reconnaissance de la famille sous toutes ses formes et à tous les cycles de vie;

Considérant l'importance de la contribution des familles au développement de la collectivité;



Considérant l'importance d'apporter un soutien collectif aux familles afin de faciliter leur vécu dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités;

Considérant que la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles et des aînés;

Considérant que la municipalité a reconnu le rôle de rassembleur de la communauté dans le développement d'une Politique familiale et des aînés;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin proclame la "*Semaine québécoise des familles*" du 13 au 19 mai 2019 ainsi que le 15 mai "*Journée internationale des familles*".

**Adoptée à l'unanimité.**

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 **MOTION DE FÉLICITATIONS - MME MARIE-MICHÈLE GAGNON**

---

Monsieur le conseiller, Yannick Dion, présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de Mme Marie-Michèle Gagnon qui a remporté le titre de championne canadienne en slalom géant à l'issue des Championnats canadiens de ski alpin qui avaient lieu au Mont-Édouard, au Saguenay.

Il s'agissait d'un 15<sup>e</sup> titre canadien en carrière pour Marie-Michèle dans les disciplines techniques de slalom et de slalom géant, en super combiné et super-G.

Elle est une fière «leader» de son sport et du même coup de notre région.

---

Camil Turmel  
Maire

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

119-05-2019  
9.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour avril 2019 pour la somme de 327 982,76 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 148 953,60 \$ et déboursés directs: 179 029,16 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

**Adoptée à l'unanimité.**



10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

---

**1<sup>er</sup> avril 2019**

Lettre de la part des membres du conseil d'administration de la Fondation Sac-O-Dos de l'école Notre-Dame de Lac-Etchemin remerciant sincèrement la municipalité pour le don consenti. Cette aide permettra à la Fondation de poursuivre ses objectifs afin de venir en aide aux élèves de l'école.

---

**10 avril 2019**

Lettre de remerciements de M. Michel Leclerc, président de l'organisme "Aimes-tu ma différence" qui contribue à lutter contre l'intimidation, pour la contribution de la municipalité au spectacle qui sera présenté le 5 octobre prochain. Les profits réalisés seront remis à une école de la commission scolaire Beauce-Etchemin pour réaliser des activités en lien avec l'intimidation. Jusqu'à ce jour, l'organisme a remis plus de 15 000 \$ à diverses fondations et écoles/polyvalentes.

---

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :**

11.1 **SOUSCRIPTIONS, COMMANDITES ET/OU SUBVENTIONS DIVERSES :**

120-05-2019  
11.1-a) **PARTICIPATION AU 27<sup>E</sup> TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA FONDATION DU SANATORIUM**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de trois (3) billets au coût de 75 \$ l'unité pour le souper-golf à titre de contribution financière pour le 27<sup>e</sup> tournoi de golf annuel de la Fondation du Sanatorium qui se tiendra le vendredi 7 juin 2019 au Club de golf Coopératif de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et des dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter leurs commentaires sur certains sujets, selon leur convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 8 h 40 l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER